

tion « de rendre ces boiseries à Lyon, derrière l'église Saint-Jean et de recevoir deux tableaux estimés chacun 15 francs. » Le sieur Châtillon se trouva à Lyon pour recevoir la boisure et la faire déposer dans l'église Saint-Jean ; cette opération dura sept jours, et il fallut « faire abattre le terrain au bord de l'eau pour faire un chemin propre à pouvoir décharger les bateaux. » Cette opération fut achevée le 10 juin 1802 et coûta 3.092 fr. 15 cent.

Le 20 août 1803 la ville de Lyon acheta encore aux mêmes vendeurs a cent quarante carreaux noirs polis » estimés 420 francs et leur transport coûta 292 francs.

Mais il paraît que la caisse de la ville était alors bien pauvre et qu'elle ne remboursa pas de suite aux vendeurs le prix de leurs déboursés pour les frais de ces divers transports. Le sieur Pétré Gelin attendit ce remboursement dix-huit mois sans se plaindre, aucune suite ne fut donnée à sa réclamation, et en novembre 1804 il n'avait encore rien touché. Rien n'indique le moment où ce paiement eut lieu. Il paraît aussi qu'il s'écoula un certain temps, faute de ressources suffisantes, entre le moment du débarquement de ces boiseries à Lyon et leur mise en place; car je trouve la lettre suivante dans le dossier de cette affaire ".

« Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Bureaux de Pusy, préfet du département du Rhône, germinal an XII.

a Le conseiller d'État Portalis vient de me transmettre, citoyen Préfet, copie d'une lettre que lui a écrite, le 7 pluviôse dernier, M. Jauffret, premier grand vicaire du diocèse de Lyon, tendante à ce que le Maire de l'arrondissement de l'Ouest de cette ville soit autorisé à faire les dépenses nécessaires pour placer dans le chœur de la cathédrale, des stalles provenant de l'ancien monastère de Gluny. Il paraît que ces stalles achetées, l'année dernière, à un prix modéré, sont *entassées dans un local humide où elles se détériorent chaque jour davantage* <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> D'après une lettre du maire ces stalles étaient entreposées dans deux chapelles très-humides où elles se détérioraient et « seraient perdues si elles devaient y passer l'hiver ». De son côté, M. Jauffret vicaire *général*, pressait leur placement et il mandait au préfet le 14 thermidor an XI (2 août 1803) : « Vous ferez une chose bien agréable à M. le cardinal, à tout le chapitre de la cathédrale et encore à tout le peuple catholique, si vous mettez quelque zèle à cette affaire et si la métropole vous doit cette décoration. »